

Mairie d'ORPHIN

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal - Séance du samedi 6 avril 2024

L'An Deux Mille Vingt-Quatre, le samedi 6 avril à dix heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 mars 2024, s'est réuni publiquement à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Janny DEMICHELIS, Maire.

Étaient présents : Mesdames Janny DEMICHELIS, Martine ALFRED, Laurence MORGAIN, Christelle MOREL et Messieurs Jacques LENTZ, Kodjo LOKKO, Marc TROUILLET, Laurent MÉNARD, Jacky VANSON, Didier ÉVERLÉ, Patrice BRILLOT et Benoît RIBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur Gérard KRAËMER (donne pouvoir à Marc TROUILLET), Mesdames Nathalie DÉMARET-PORTELLI (donne pouvoir à Christelle MOREL) et Huguette DARCHE (donne pouvoir à Janny DEMICHELIS).

L'ordre du jour est le suivant :

- Désignation d'un secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2024,
- Approbation du Compte de Gestion 2023
- Approbation du Compte Administratif 2023
- Fixation des taux d'imposition 2024
- Vote du Budget Primitif 2024
- Demande de subvention Région Ile-de-France : dispositif « Création d'îlots de fraîcheur »
- Demande de subvention DETR 2024 : Végétalisation de la cour d'école communale
- Demande de subvention Rambouillet Territoires : Amélioration et entretien du patrimoine immobilier communal
- Informations et questions diverses.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 10 heures.

A été nommé secrétaire de séance : Madame Martine ALFRED.

1/ Approbation du procès-verbal du 27 janvier 2024

Madame le Maire demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler sur le compte-rendu de la séance précédente, dont un exemplaire a été transmis comme habituellement à tous les membres du conseil municipal.

Aucune remarque n'étant soulevée, le compte-rendu du conseil municipal du 27 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

2/ Approbation du Compte de Gestion 2023

Vu le budget primitif 2023 adopté le 11 avril 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur,

Vu le compte de gestion définitif établi par le receveur pour l'exercice 2023,
Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte de gestion définitif établi par le trésorier pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion visé et certifiée conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes de la commune.

3/ Approbation du Compte Administratif 2023

Considérant que le compte administratif est identique au compte de gestion dressé par le Trésorier Principal et propose le même résultat pour l'exercice 2023,

En tant qu'ordonnateur des finances communales, Madame le Maire ne participe pas au vote de cette délibération et sort de la salle, après l'élection de Monsieur Marc TROUILLET qui préside le conseil pour cette délibération. Il fait l'exposé des principales utilisations de crédits en sections de fonctionnement et d'investissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le compte administratif du budget communal 2023 qui s'établit comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	974 735,98	268 202,17
Dépenses	725 273,18	388 945,12
RESULTAT DE L'EXERCICE	249 462,80	-120 742,95
<i>Résultat 2022 reporté</i>	314 030,05	-278 030,18
TOTAL DU RESULTAT	563 492,85	-398 773,13

Pour mémoire, les restes à réaliser sont :

- Reste à réaliser en dépenses d'investissement 248 000,00 €
- Reste à réaliser en recettes d'investissement 250 673,00 €
- Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

4/ Affectation des Résultats 2023

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu le Compte Administratif 2023 et le Compte de Gestion de 2023,

Après avoir adopté le compte administratif 2023, ce jour, qui fait apparaître :

- un déficit d'investissement de : 398 773,13 €
- et un excédent de fonctionnement de : 563 492,85 €
soit un résultat de clôture de **164 719,72 €**

avec des restes à réaliser (RAR) constatés en investissement de :

- recettes : 250 673,00 €
- dépenses : 248 000,00 €
soit un résultat excédentaire sur RAR de : **2 673,00 €**

Il est demandé au Conseil Municipal d'affecter ces résultats de clôture de l'exercice 2023 au budget primitif 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Affecte les résultats 2023 comme suit :
Déficit d'investissement (D 001) -398 773,13 €

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068)	396 100,13 €
Solde d'Excédent de fonctionnement (R002)	171 163,41 €
Dont Excédent de fonctionnement Caisse Ecoles	3 770,69 €

- Précise que ces montants seront repris dès le vote du budget primitif 2024.

5/ Fixation des taux d'imposition 2024

Madame le Maire, après la réunion de la commission des finances, propose une augmentation de 0,60% applicable comme suit :

- Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : de 9,21 % à 9,27 %,
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : de 23,48 % à 23,62 %,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : de 48,14 % à 48,43 %.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de fixer les taux communaux pour l'année 2024 comme suit :
 - Taxe d'habitation sur les Résidences Secondaires : **9,27 %**,
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : **23,62 %**,
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **48,43 %**.
- charge Madame le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux,
- charge Madame le Maire de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

6/ Vote du Budget Primitif 2024

Monsieur Kodjo LOKKO, Adjoint aux finances, détaille les prévisions budgétaires globales de la section de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- vote par chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, le Budget Primitif de l'exercice 2024 tel qu'il est annexé à la présente délibération et équilibré par section et globalement comme suit :

En section de fonctionnement : Recettes : 1 173 900,00 €
Dépenses : 1 173 900,00 €

En section d'investissement : Recettes : 2 086 773,13 €
Dépenses : 2 086 773,13 €

dont restes à réaliser en dépenses d'investissement : 248 000,00 €
restes à réaliser en recettes d'investissement : 250 673,00 €

- Adopte le tableau des effectifs du personnel communal annexé au budget primitif 2024,
- Donne à Madame le Maire pouvoir afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et signer toutes pièces relatives à ce dossier.

7/ Demande de subvention Région Ile-de-France : dispositif « Création d'îlots de fraîcheur »

La Région Ile-de-France encourage les projets favorisant l'adaptation locale des territoires aux effets du changement climatique, en s'appuyant sur les solutions fondées sur la nature.

Un de ces projets concerne particulièrement la commune d'Orphin par la création d'îlots de fraîcheur au sein des cours d'établissement d'enseignement : désimperméabilisation des sols, la végétalisation, la gestion alternative des eaux pluviales et la mise en place de revêtements durables, jusqu'à 50 % des dépenses éligibles correspondant exclusivement à des dépenses en investissement.

Pour le confort des élèves de l'école communale, il a été décidé de lancer une opération de rénovation et de désimperméabilisation de la cour de l'école communale, qui est particulièrement exposée depuis plusieurs années aux phénomènes de surchauffe estivale.

Ce projet permettra également de sensibiliser/éduquer les enfants, mais aussi les adultes, aux questions de la gestion de l'eau, de la présence de la nature et de la préservation de la biodiversité.

Entendu l'exposé de Madame le Maire concernant la création d'îlots de fraîcheur afin de végétaliser la cour d'école communale,

Vu la demande écrite de sollicitation de subvention auprès de la Région Ile-de-France du 6 février 2024, Ce projet est susceptible d'être subventionné par la Région Ile-de-France dans le cadre du dispositif « Création d'îlots de fraîcheur ».

Madame le Maire précise que le coût de ce projet est estimé à 393.811,70 € H.T. en investissement et demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur cette demande.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- décide de solliciter une subvention auprès de la Région Ile-de-France, au taux maximum pour financer ledit projet,
- autorise Madame le Maire à accomplir toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires pour faire aboutir cette opération.

8/ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie : Création d'îlots de fraîcheur

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sollicitant l'AESN au titre d'une demande de subvention pour la « Végétalisation de la cour d'école communale » et son montant de 393.811,70 euros H.T,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte le projet de végétalisation de la cour d'école communale,
- Approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération, estimée à 393.811,70 euros HT,
- Autorise la mise en œuvre de l'opération,
- Autorise Madame le Maire à signer la convention entre la commune d'Orphin et l'Agence de l'Eau Seine-Normandie, pour une aide financière d'un montant de 40.320,00 euros HT.

9/ Demande de subvention DETR 2024 : Végétalisation de la cour d'école communale

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire au titre d'une demande de subvention pour la végétalisation de la cour d'école communale » et son montant de 393.811,70 euros HT et après avoir pris connaissance des conditions d'obtention des subventions de l'État pour l'exercice 2024,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Adopte l'avant-projet de végétalisation de la cour d'école communale pour un montant de 393.811,70 euros hors taxes (HT) soit 472.574,04 euros toute taxe comprise (TTC),

- Décide de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation 2024 et s'engage à financer l'opération de la façon suivante :

Sources	Types d'aide	Montant prévisionnel	Taux
Financements publics			
État	DETR	117.000,00	29,70 %
Région	-	77.804,50	19,76 %
AESN	-	40.320,00	10,24 %
Auto-financement			
Fonds propres	Commune	158.687,20	40,30 %
Emprunt	-	-	-
Total HT	-	393.811,70	100 %

10/ Demande de subvention Rambouillet Territoires : Amélioration et entretien du patrimoine immobilier communal

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire sollicitant Rambouillet Territoires au titre d'une demande de subvention pour « l'amélioration et l'entretien du patrimoine immobilier communal » au montant de 11.974,56 euros TTC,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- adopte le projet au titre de « l'amélioration et l'entretien du patrimoine immobilier communal »,
- approuve l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération estimée à 11.974,56 euros TTC et autorise la mise en œuvre de l'opération après l'obtention de la subvention.

11/ Motion en soutien au Département des Yvelines

Madame le Maire fait la lecture du courrier adressé par le Président du Conseil départemental en date du 4 janvier 2024 et informe que le Département est le principal partenaire du bloc local et qu'au regard des difficultés financières d'une ampleur inédite auxquelles est confronté le Département des Yvelines, il est nécessaire d'appuyer la démarche du Conseil Départemental des Yvelines pour retrouver des capacités d'investissement,

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, 12 voix POUR, 3 voix CONTRE (Messieurs Jacky VANSON, Laurent MÉNARD et Patrice BRILLOT)

- Décide de soutenir la motion du Département afin d'appuyer sa démarche visant à retrouver des capacités d'investissement,
- Demande à l'état :
 - à court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois,
 - à moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques,
 - d'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.
- Affirme que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes collectivités de France, est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République, favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien,

- Réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique, sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières en fonction des conjonctures et en toute responsabilité,
- Demande que l'État, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales.

12/ Informations et questions diverses

◆ Travaux RD 150

Madame le Maire informe l'assemblée que des travaux de renouvellement de la couche de roulement et des travaux annexes de la RD150 sont prévus entre le 8 avril au 19 avril 2024 inclus pour une durée de 5 jours consécutive (ou non). Pendant ces travaux, la RD150 sera interdite dans les deux sens à la circulation et un itinéraire de déviation sera mis en place de jour comme de nuit transitant en agglomération sur la commune d'Orphin.

◆ CCID – 14 mars 2024

Madame le Maire informe l'assemblée de la tenue de la Commission Communale des Impôts Directs le 14 mars dernier afin de donner un avis sur les évaluations effectuées par l'administration fiscale.

L'installations de carport, de véranda et de piscine sont étroitement surveillées et vivement contrôlées.

◆ Conseil d'école – 8 février 2024

Madame le Maire informe l'assemblée de la réunion du conseil d'école qui s'est déroulée le jeudi 8 février 2024.

A ce jour, 15 enfants domiciliés sur la commune sont en âge d'entrer en PS à la rentrée 2024/2025. 3 élèves de CM2 vont aller au collège. Aussi, une demande d'ouverture de la 4^{ème} classe est envisagée.

Madame la Directrice nous a fait une demande concernant la présence ou non d'amiante dans l'école.

Le projet « équitation » à Rambouillet a bien eu lieu malgré les problèmes de bus.

Madame FAUVERGUE a été remplacée par Monsieur BARTEGI, nouvellement nommé Délégué Département de l'Éducation Nationale (DDEN).

◆ TRANSDEV – Mouvements sociaux

Madame le Maire informe l'assemblée qu'à la suite de mouvements sociaux de nombreux élèves orphinois ont été fortement impactés par l'absence ou retard de bus. Cette situation est intolérable.

◆ RAMBOUILLET TERRITOIRES – Parcours sportifs

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a sollicité les services de Rambouillet Territoire dans le cadre de la construction d'équipements sportifs, sollicitation ayant reçu un avis favorable. Aussi, l'aménagement d'un futur parcours sportif financé à 100 % par la communauté d'agglomération Rambouillet Territoires viendra compléter l'installation de nouveaux équipements sur l'ancien terrain de tennis. Le lieu reste à être déterminer.

◆ RAMBOUILLET TERRITOIRES – Fonds de concours en investissement

Madame le Maire informe l'assemblée qu'elle a sollicité les services de Rambouillet Territoire dans le cadre des travaux de réfection de la voirie concernant la reprise des enrobés sur le chemin rural 49 rue de la Plaine et sur la rue de la Drouette (chemin d'accès à la station d'épuration) pour un montant de travaux de 34.119,00 euros HT. Ce fonds de concours est de 12.657,00 euros.

◆ Garderie/Centre de Loisirs « La Ribambelle »

Madame le Maire félicite l'ensemble du personnel affecté à la garderie et au centre de loisirs pour leur travail d'animation auprès de tous les enfants. Nous accueillons également cette année, des enfants des communes environnantes telles qu'Orcemont, Émancé ou Gazeran.

Une formation HACCP (plan de maîtrise hygiène et sanitaire) sera prochainement proposée à l'ensemble du personnel.

◆ **Fusion SMDVA (Syndicat Mixte de la Drouette, de la Voise et de leurs Affluents)**

Madame le Maire informe que suite à la fusion, le siège social du nouveau SMDVA a été fixé à Rambouillet.

La participation financière d'Orphin selon les statuts du SMDVA est fixée à 3.376,41 euros pour 2024.

◆ **Rue des 4 vents**

Madame le Maire informe d'un effondrement important sur la chaussée qui a nécessité le passage de caméra afin de déterminer le problème. Les travaux sont en cours.

◆ **Course cyclisme**

Madame le Maire informe l'assemblée de l'organisation de la traditionnelle course cyclisme du dimanche 31 mars avec une participation de 280 cyclistes au « 13^{ème} prix de la municipalité d'Orphin ».

Elle félicite chaleureusement les organisateurs pour cette superbe journée.

◆ **Chenilles processionnaires**

Une intervention de l'entreprise Terideal est prévue pour deux passages en « traitement de nuit » pour un montant de 1.890,00 euros dans le cadre de la lutte contre les chenilles processionnaires.

◆ **UNSOR**

Lors de l'assemblée générale du 23 mars dernier, Madame Agnès AGIER a été élue présidente lors de la présentation du nouveau bureau. Madame le Maire remercie tous les membres du bureau et tout particulièrement Marc TROUILLET pour l'accompagnement, tous les porte-drapeaux et Christelle MOREL.

◆ **Cérémonie du 8 mai 2024**

Il est rappelé aux membres du conseil que leur présence est requise à la cérémonie commémorative du mercredi 8 mai 2024.

◆ **Invitation à une visioconférence « Jeux Olympiques »**

Madame le Maire informe l'assemblée que les services de la Préfecture ont invité les maires à participer à une visioconférence concernant l'organisation des Jeux Olympiques 2024.

◆ **SEASY**

Le 6 février lors d'un contrôle de routine du fonctionnement de la station d'épuration, le service assainissement du SEASY a constaté l'arrivée de produits non autorisés type fuel ou hydrocarbures.

Après de rapides recherches, il s'est avéré que cette pollution provenait d'une habitation. Le propriétaire a été rapidement trouvé et reconnu responsable de cette pollution.

◆ **Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI)**

Madame le Maire fait part d'un mail émanant de la société SETEC HYDRATEC (Paris) concernant l'élaboration du Plan de Prévention du Risque d'Inondation de la Drouette et de ses affluents pilotés par la Direction départementale des Territoires (DDT) 28 et la DDT 78, dans le cadre de participation à un entretien et visite sur le terrain.

◆ **Prix de courses des communes de Rambouillet Territoires**

La CART a conventionné avec la société des courses hippiques de Rambouillet afin de mettre en place un partenariat. Les communes de l'agglomération ont la possibilité de parrainer un prix lors de chacune des journées de courses qui se déroulent sur l'hippodrome du Petit Grill. La commune d'Orphin peut participer afin de parrainer une course.

◆ **Urbanisme**

Madame le Maire souligne qu'il y a de plus en plus de dossiers d'urbanisme déposés. Elle remercie Marc TROUILLET et Delphine LAROCHE pour leur travail.

◆ **Environnement**

Des sachets de graines de fleurs diverses ont été distribués dans les boîtes aux lettres de tous les habitants afin de fleurir le village.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 10.

Le secrétaire de séance,
Martine ALFRED



Le Maire,
Janny DEMICHELIS

